

Image not found or type unknown



Asl de lotissement- changement de statuts

Par **jacevo**, le **17/03/2012 à 10:10**

Bonjour, pouvez-vous me dire si une asl de lotissement créée avec notaire avant 2004 doit déclarer les changements de son bureau (président etc...) au jo ? a-t-elle le droit de décider sans demander une ag ? merci